

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de € 285 000 000

Siège Social: 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS 454 084 211 R.C.S. PARIS

#### RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 31 mars 2013

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2013.

#### I - Prêts garantis

#### 1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	35 000 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	35 000 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	35 000 M€
-autres	0 <b>M</b> €
	35 000 M€
Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à	7 969 M€
usage d'habitation	7 505 WE
-garantie hypothécaires sur un immeuble à	0 M€
usage professionnel	O IVIC
-caution délivrée par un étaplissement de	27 031 M€
crédit	2. 001 1110
-caution délivrée par une entreprise	0 M€
d'assurance	0 1110
-garantie du Fonds de garantie à	0.0 M€
l'accession sociale à la propriété	O,O IVIE

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

35 000 M€

# 2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

usaye unabitation	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de	6 172 M€
l'exercice	0 172 146
-produit de la quotité définie à l'article R.	
515-2 du Code monétaire et financier et	1 797 M€
de la valeur du bien donné en garantie	1 7 0 7 1110
de la valeur du bien donne en garantie	
	7 969 M€
prêts garantis par une caution délivrée par u	n
établissement de crédit	
quotité éligible au refinancement	F
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
· ·	
par des ressources privilégiées	Encours 20 162 M€
par des ressources privilégiées -capital restant dû à la clôture de l'exercice	
par des ressources privilégiées -capital restant dû à la clôture de l'exercice -produit de la quotité définie à l'article R.	20 162 M€
par des ressources privilégiées -capital restant dû à la clôture de l'exercice -produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et	
par des ressources privilégiées -capital restant dû à la clôture de l'exercice -produit de la quotité définie à l'article R.	20 162 M€

### 3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	49
1994	1 M€	114
1995	1 M€	<b>7</b> 1
1996	6 M€	584
1997	17 M€	942
1998	32 M€	1 341
1999	72 M€	2 498
2000	77 M€	2 253
2001	109 M€	2 415
2002	150 <b>M</b> €	2 837
2003	566 M€	8 784
2004	1 043 M€	12 658
2005	1 429 M€	14 964
2006	1 316 M€	12 295
2007	967 M€	8 291
2008	660 M€	5 645
2009	431 M€	3 552
2010	438 M€	3 058
2011	398 M€	2 695
2012	253 M€	1 676
2013	3 M€	17
	7 969 M€	86 739

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M€	2
1995	0 <b>M</b> €	4
1996	0 <b>M</b> €	16
1997	1 M€	46
1998	3 M€	122
1999	7 M€	295
2000	20 <b>M</b> €	676
2001	49 <b>M</b> €	1 400
2002	77 M€	1 831
2003	603 <b>M</b> €	13 894
2004	1 084 <b>M</b> €	19 254
2005	1 833 M€	25 519
2006	2 360 M€	29 139
2007	2 38 <b>7</b> M€	24 270
2008	2 077 M€	21 862
2009	3 521 M€	32 140
2010	6 412 M€	50 708
2011	4 228 M€	35 873
2012	2 300 M€	19 869
2013	65 M€	516
	27 031 M€	277 436

## 4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	574
1	24 M€	2 713
2	56 M€	3 046
3	92 M€	3 427
4	118 M€	3 317
5	164 <b>M</b> €	3 764
6	225 M€	4 304
7	269 M€	4 227
8	316 M€	4 277
9	323 M€	3 811
10	361 M€	3 920
11	481 M€	5 117
12	585 M€	5 583
13	722 M€	6 441
14	725 M€	6 181
15	569 M€	4 681
16	571 M€	4 617
17	632 M€	5 103
18	601 M€	4 601
19	263 M€	1 741
20	212 M€	1 374
21	196 M€	1 219
22	149 M€	889
23	138 M€	797
24	80 M€	458
25	40 M€	235
26	25 M€	142
27	13 <b>M</b> €	76
28	11 M€	64
29	6 M€	31
30	2 M€	9
	7 969 M€	86 739

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	6 M€	2 106
1	64 M€	6 943
2	154 M€	8 432
3	276 M€	10 270
4	364 M€	10 189
5	502 M€	11 277
6	686 M€	12 996
7	937 M€	14 871
8	1 228 M€	16 932
9	1 264 M€	15 881
10	1 308 M€	14 783
11	1 255 M€	13 710
12	1 779 M€	16 593
13	1 904 M€	16 692
14	1 843 M€	15 413
15	1 679 M€	12 826
16	1 502 M€	10 678
17	1 933 M€	13 037
18	1 802 M€	11 991
19	1 409 M€	9 5 1 1
20	951 M€	6 241
21	897 M€	5 734
22	1 278 M€	7 937
23	1 344 M€	8 052
24	555 M€	3 602
25	70 M€	460
26	25 M€	161
27	9 M€	63
28	7 M€	44
29	1 M€	11
	27 031 M€	277 436

#### 5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

## 6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme au 31 mars 2013 est de AA- par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's<sup>1</sup>, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Depuis le 31 mars 2013, la notation long terme de Crédit Logement a été abaissée à Aa3 par Moody's, niveau qui ne remet pas en cause la pondération à 100% des prêts cautionnés du portefeuille.

sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5):

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

#### II - Exposition sur des personnes publiques

Au 31 mars 2013, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

#### III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 mars 2013.

#### IV - Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2013, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash: 10 960 665,67 euros
- Dépôts à terme à un ou deux mois des sommes provenant du placement des fonds propres, des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, sont renouvelés à maturité sur la même durée. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
15-avr13	15	275 000 000
02-mai-13	32	50 000 000

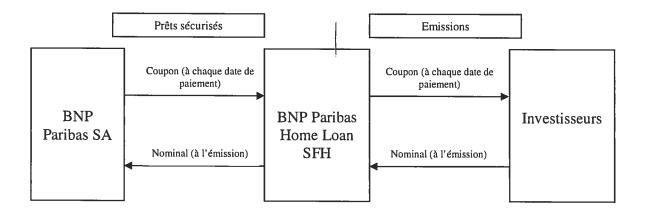
325 000 000

#### V - Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 4,24% (taux annualisé).

#### VI - Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

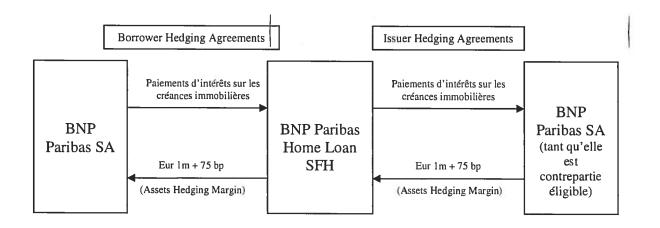
- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation actuelle du programme d'émission: A-1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou remplacer (ou faire

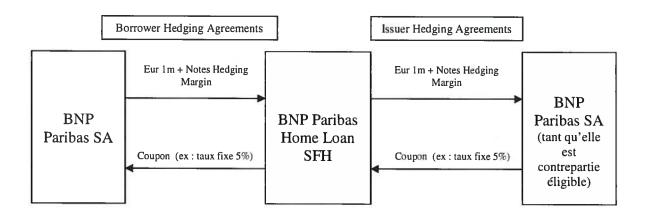
garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

#### Swap d'actif



#### Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité

car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 1 ou 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 31 mars 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 36 000 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 11% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

#### VII - Couverture du besoin de liquidité

Au 31 mars 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 89 731 euros.
- Les intérêts à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres, des sommes provenant des intérêts subordonnés représentent 188 119 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 23 avril 2013,

Mme Valérie BRUNERIE

Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH